

3. Planification de la logistique

MISE À JOUR DU CHAPITRE : 31 mars 2021

3.1. Équipe de gestion en cas d'urgence

Afin de gérer efficacement les défis causés par la pandémie, vous devez mettre sur pied une équipe de gestion des mesures mises en place dans votre entreprise.

Pour ce faire, vous devez d'abord désigner la ou les personnes qui assumeront les différentes responsabilités. Il est important que ces personnes soient connues de tous et qu'elles soient facilement joignables en cas de besoin. À cette fin, nous vous recommandons de préparer une liste des personnes qui composent l'équipe de gestion en cas d'urgence et de la mettre à la disposition de vos employés.

L'entreprise doit former une équipe adaptée à sa réalité. Pour une très petite entreprise, l'équipe peut se résumer à une ou deux personnes clés. Dans le cas où l'entreprise peut compter sur un plus grand nombre de personnes, **une liste comme celle produite à l'annexe 3.1 pourrait être utilisée** :

3.1. Équipe de gestion en situation d'urgence

[PDF](#)  [Word](#) 

3.2. Coordonnées des personnes-ressources à contacter en cas d'urgence

Le maintien de bonnes communications sera essentiel à l'efficacité du fonctionnement de votre entreprise en période de crise. À cet effet, vous devrez vous assurer d'avoir à portée de main les coordonnées de l'ensemble des personnes-ressources, non seulement celles de votre entreprise, mais également celles de vos fournisseurs, sous-traitants, partenaires, clients et de toute personne travaillant en collaboration étroite avec vous.

Nous vous suggérons de dresser une liste regroupant les coordonnées de l'ensemble des personnes-ressources gravitant autour de votre entreprise. Cette liste devra également être adaptée à votre entreprise et facilement accessible au personnel pouvant être appelé à gérer des urgences. **Vous trouverez à l'annexe 3.2 un exemple de liste qui pourrait être utilisée** :

3.2. Coordonnées des personnes ressources à contacter en cas d'urgence

[PDF](#)  [Word](#) 